

# DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence: CATRY 108884 15.09.25

#### Le 15/09/2025



<u>Bien</u> : Adresse : Maison individuelle

1 avenue de la Marne 59510 HEM

#### **PROPRIETAIRE**

Madame CATRY Marguerite 1 Avenue de la Marne 59510 HEM **DEMANDEUR** 

Madame CATRY Marguerite 1 Avenue de la Marne 59510 HEM

Date de visite : 15/09/2025

Opérateur de repérage : DESWARTE

Jeremy



# NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° CATRY 108884 15.09.25

INFORMATIONS GENERALES				
Type de bien : Maison individuelle				
Adresse : 1 avenue de la Marne 59510 HEM				
Propriétaire : Madame CATRY Marguerite				

### **CONSTAT AMIANTE**

Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

DIAGNOSTIC DE PERFO	RMANCE ENERGETIQUE				
Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure	Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement				
Consommation conventionnelle : 305 kWh <sub>ep</sub> /m².an	Estimation des émissions : 66 kg <sub>eqCO2</sub> /m².an				
logement extrêmement performant  A B C consommation (énergie primaire) émission  305 66* kWh/m²/an kgCO2/m²/an  297 kWh/m²/an d'énergie finale passoire énergétique  F G logement extrêmement peu performant	peu d'émissions de CO2  A B C D F G émissions de CO2 très importantes				

# **DIAGNOSTIC GAZ**

L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement

Note de Synthèse





# **DIAGNOSTIC ELECTRICITE**

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).



# Pré-Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti Rapport provisoire, en attente de résultats de prélèvements.

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) :

Arrêtés du 12 décembre 2012

### INFORMATIONS GENERALES

#### **A.1 DESIGNATION DU BATIMENT**

Nature du bâtiment : Maison individuelle Escalier: Cat. du bâtiment : Bâtiment : Nombre de Locaux : Porte:

Etage:

A.2

Numéro de Lot: Propriété de: Madame CATRY Marguerite Référence Cadastrale : 1 Avenue de la Marne

Date du Permis de Construire : Non Communiquée

Adresse: 1 avenue de la Marne

59510 HEM

# **DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE**

Nom: **Madame CATRY Marguerite Documents** Néant fournis:

Adresse: 1 Avenue de la Marne

59510 HEM Moyens mis à Néant Qualité: disposition:

# A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N°: CATRY 108884 15.09.25 A 15/09/2025 Date d'émission du rapport :

Le repérage a été réalisé le : 15/09/2025 Accompagnateur: Le propriétaire

Par: **DESWARTE Jeremy** 

**EUROFINS DUNKERQUE** Laboratoire d'Analyses: N° certificat de qualification : DTI1986

Adresse laboratoire:

Date d'obtention : 19/06/2022

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par :

1-1935 Numéro d'accréditation : **DEKRA CERTIFICATION** 

5 avenue Garlande Organisme d'assurance

**NEXUS** professionnelle: **92220 BAGNEUX** 

Adresse assurance:

Date de commande : 01/09/2025 N° de contrat d'assurance 425E944336109

> Date de validité : 31/08/2026

59510 HEM

#### CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise Date d'établissement du rapport :

Fait à LA MADELEINE le 15/09/2025

Cabinet: EXPERTIMA

Nom du responsable : JUSTIN Véronique Nom du diagnostiqueur : **DESWARTE Jeremy** 

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

CATRY 108884 15.09.25 A

CEBAT Bat B1 1294 rue

Achille PERES 59640

**DUNKERQUE** 

1/17



# C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	1
DESIGNATION DU BATIMENT	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	3
PROGRAMME DE REPERAGE	4
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20)	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ( ART R.1334-21)	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
RAPPORTS PRECEDENTS	5
	5
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	5
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	6
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	6
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS	6
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'AN 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)	INEXE 6
COMMENTAIRES	6
ELEMENTS D'INFORMATION	7
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	
ANNEXE 2 – CROQUIS	9
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES	10
ANNEXE 4 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS	11
ANNEXE 5 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ	
ATTESTATION(S)	15



# D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

				• • • •				
N° Local	Local	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Méthode	Etat de dégradation	Photo
20	Façades	Conduit de fluide	С	Amiante ciment	В	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

#### → Recommandation(s) au propriétaire

EP -	EP - Evaluation périodique					
N° Local	Local	Elément	Zone	Matériau / Produit		
20	Façades	Conduit de fluide	С	Amiante ciment		

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des sondages et/ou prélèvements doivent être effectués

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Justification
18	Cave	sous sol	Conduit de	Toutes zones	Calorifuge	Α	

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : il y a lieu de réaliser des investigations approfondies

#### Liste des locaux non visités et justification

Aucun	
-------	--

#### Liste des éléments non inspectés et justification

Αu	CI	ın

Amianta



# **E PROGRAMME DE REPERAGE**

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

#### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

#### Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER			
1. Parois vertic	ales intérieures			
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.			
2. Planchers	s et plafonds			
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.  Dalles de sol			
3. Conduits, canalisations	et équipements intérieurs			
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides). Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.			
4. Elément	s extérieurs			
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.			



#### F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage: 15/09/2025

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts.	adjoinctions ou	sunnression	d'information	de la norm	NFX 46-020	- Δοût 2017 ·
Liste des ecaits	. autonictions ou	3 <b>4401 6331011</b>	u illivilliation v	u <del>c</del> ia iloiiii	5 INI /\ TU-U&U '	- AUGL & UII .

$\sim$		,	,			
Sanc	dii	repérage	nour ava	liiar iin	IOCOL	
OCHS	uu	ICDCIAGE	Doui Eva	iuci uii	iocai	

# G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

# **RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE**



LIST	LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION						
N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification			
1	Entrée	RDC	OUI				
2	WC n°1	RDC	OUI				
3	Cuisine	RDC	OUI				
4	Séjour	RDC	OUI				
5	Salle d'eau n°1	RDC	OUI				
6	Palier	1er	OUI				
7	Salle de Bains	1er	OUI				
8	Chambre n°1	1er	OUI				
9	Chambre n°2	1er	OUI				
10	Chambre n°3	1er	OUI				
11	Chambre n°4	1er	OUI				
12	Chambre n°5	1er	OUI				
13	WC n°2	1er	OUI				
14	Salle d'eau n°2	1er	OUI				
15	Garage	sous sol	OUI				
16	Buanderie	sous sol	OUI				
17	Atelier	sous sol	OUI				
18	Cave	sous sol	OUI				
19	Vide-sanitaire	sous sol	OUI				
20	Façades		OUI				
21	Grenier	1er	OUI				

### DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

Néant

#### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Présence	Critère de décision	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
20	Façades	Conduit de fluide	С	Amiante ciment	В	Α	Jugement personnel	MND	EP

# LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

#### LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

#### RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE								
Présence		miante	N : Non Amianté		a? : Probabilité de présence d'Amiante			
Etat de dégradation des		F, C, FP	BE : Bon état	<b>DL</b> : [	Dégradations locales		ME : Mauvais état	
Matériaux	Autr	es matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)		MD : Matériau(x) dégradé(s)			
Obligation matériaux de type	1	Faire réaliser	une évaluation périodique de	e l'état e	de cons	ervation		
Flocage, calorifugeage ou faux- plafond	2	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement						
(résultat de la grille d'évaluation)	3	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement						
Recommandations des autres	EP	EP Evaluation périodique						
matériaux et produits.	AC1	AC1 Action corrective de premier niveau						
(résultat de la grille d'évaluation)	AC2	AC2 Action corrective de second niveau						
COMMENTAIRES								

CATRY 108884 15.09.25 A

6/17



Pas de visibilité dans les coffrages, derrière les doublages ainsi que sous les revêtements.

Pas de visibilité sous le tablier de la baignoire, trappe bloquée.

#### « Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

#### Cette évaluation périodique consiste à :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

### **ELEMENTS D'INFORMATION**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet <a href="https://www.sinoe.org">www.sinoe.org</a>



# ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

# **ELEMENT: Conduit de fluide**

**Emplacement** 



r							
У							
Localisation							
Présence d'amiante ()							
Résultat de la grille d'évaluation							
Evaluation périodique							
u ny							

# PRELEVEMENT: P001

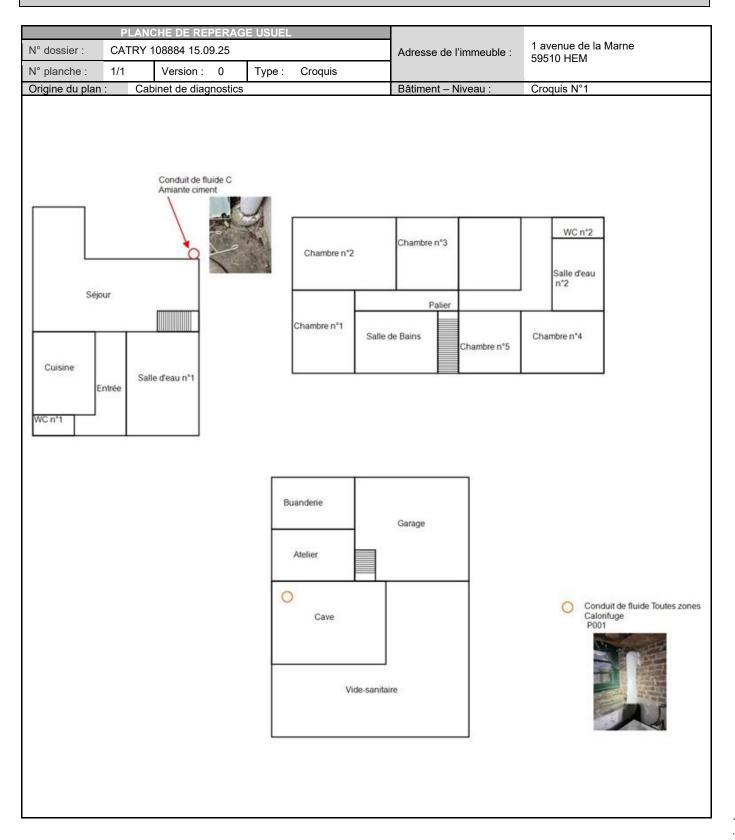
**Emplacement** 



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local					
CATRY	CATRY 108884 15.09.25	sous sol - Cave					
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur					
Calorifuge	15/09/2025	DESWARTE Jeremy					
	Localisation						
	Conduit de fluide - Toutes zones						
Résultat amiante							
Susceptible de contenir de l'amiante							



#### **ANNEXE 2 - CROQUIS**





ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES

miante



#### ANNEXE 4 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS

#### EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

En cas de présence avérée d'amiante dans un matériaux de liste B, A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Conclusions possibles							
EP Evaluation périodique							
AC1	Action corrective de 1 <sup>er</sup> niveau						
AC2	Action corrective de 2 <sup>nd</sup> niveau						

#### « Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

#### Cette évaluation périodique consiste à :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

#### « Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

#### Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

#### « Action corrective de second niveau »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

#### Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

Amiante



# **EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 1**

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux					
N° de dossier	CATRY 108884 15.09.25 A				
Date de l'évaluation	15/09/2025				
	Maison individuelle				
Bâtiment	1 avenue de la Marne				
	59510 HEM				
Etage					
Pièce ou zone homogène	Façades				
Elément	Conduit de fluide				
Matériau / Produit	Amiante ciment				
Repérage	C				
Destination déclarée du local	Façades				
Recommandation	Evaluation périodique				

Etat de conservation du matériau ou produit			:	Risque de degradation		
Protection physique		Etat de dégradation	Etendue de dégradation	 Risque de dégradation lié l'environnement du matéri		Type de recommandation
Protection physique étanche						EP
		Matériau non dégradé  ☑		Risque de dégradation faible ou à terme		EP
		materiau non degrade		Risque de dégradation rapide		AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Ø			Risque faible d'extension de la dégradation		EP
			Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation		AC1
		Matériau dégradé □		Risque d'extension rapide de la dégradation		AC2
				1	r	
			Généralisée			AC2



#### ANNEXE 5 - RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

#### Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

#### 1. Informations générales

#### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

#### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

#### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

#### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple .

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.



#### 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les ravaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

#### a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

#### b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

#### c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

#### d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en lle-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement;
- du conseil général (ou conseil régional en lle-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : **www.sinoe.org.**

#### e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

Amiante



### ATTESTATION(S)

425E944336109



#### ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés NEXUS EUROPE SAS, coverholder/mandataire de AXIS SPECIALTY EUROPE SE par délégation de souscription n° B1747250425, attestons que :

EXPERTIMA (numéro SIREN 443 677 273) 2 rue de la Gare, 59110 La Madeleine, France

A souscrit auprès de la compagnie AXIS SPECIALTY EUROPE SE, Sixth Floor, 20 Kildare Street, Dublin 2, D02 T3V7, République d'Irlande, un contrat d'assurance responsabilité civile sous le n° 425E944336109 à effet du 01/09/2022. Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'Assuré en raison de fautes, erreurs, omissions, négligences, maladresses, inexactitudes pouvant l'incomber du fait de ses activités professionnelles.

#### Activités garanties

- Diagnostiqueur immobilier effectuant les diagnostics listés aux conditions spéciales.
- Audit énergétique.

#### Nature et montant des garanties

Les frais de défense sont inclus dans les montants de garantie.

INTITULE GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES			
RC PROFESSIONNELLE Pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs.				
RC EXPLOITATION  Pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, ainsi que les dommages causés aux tiers résultant de : - la faute inexcusable de l'employeur - biens confiés - atteinte accidentelle à l'environnement	1.000.000 € par année d'assurance dont 300.000 € par sinistre tous dommages confondus.			

LE MONTANT MAXIMUM POUR L'ENSEMBLE DES GARANTIES EST LIMITE A EUR 1.000.000 PAR ANNEE D'ASSURANCE TOUS DOMMAGES CONFONDUS.

#### Observations

Les missions de diagnostic garanties par ce contrat d'assurance sont les suivantes :

- Diagnostic Amiante avec et sans mention
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) avec et sans mention
- État de l'installation intérieure Électricité
- État de l'installation intérieure Gaz
   Diagnostic Radon
- Diagnostic Radon
- Loi Carrez
- Loi Boutin
   Diagnostic Termites
- État des Risques et Pollution (ERP)
- État des lieux
- État parasitaire

1/2 nexusunderwriting.com



425E944336109



La présente attestation est valable du 01/09/2025 au 31/08/2026.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait le 19/08/2025,

Le mandataire, Nexus Europe SAS Pour le compte de l'assureur AXIS SPECIALTY EUROPE SE.

Neus Europe SAS au capital de 10.000C. Sège social : 25 Rue du 4 Septembre, 75002 Paris, RCS Paris 795369818. Réglementée par l'ACPR. 4 place de Budapest, CS 92 499, 7548 Paris Cedex 09, et inscrite à l'ORINS sous le numéro 13000234 (http://www.orias.fr). Assurance de responsabilité civile professionneile et grante financière conformes su articles 1512.6 et 1512.7 du code des assurances.







# diagnostic de performance énergétique (logement)

Pour vérifier la validité de ce DPE, scannez le QR code

n°: 2559E2907506P

établi le: 15/09/2025

valable jusqu'au: 14/09/2035



Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



adresse: 1 avenue de la Marne, 59510 HEM

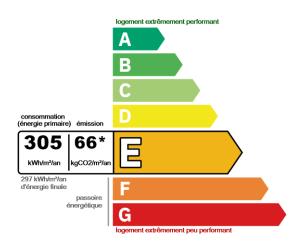
type de bien : Maison individuelle année de construction : 1970 surface de référence : 149,9 m²

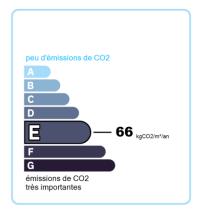
propriétaire : CATRY Marguerite

adresse: 1 Avenue de la Marne, 59510 HEM

# Performance énergétique et climatique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.





Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 10000 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 51813 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

### Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **3 942 €** et **5 334 €** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris) conformément à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

Comment réduire ma facture d'énergie? voir p.3

Informations diagnostiqueur

**EXPERTIMA** 2 rue de la Gare

59110 LA MADELEINE

diagnostiqueur: Jeremy DESWARTE tel: 03.20.16.00.00

email: contact@expertima-diag.com

n° de certification : ODI-00267

organisme de certification : CESI Certification

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestation ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Constacts » de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

# Schéma des déperditions de chaleur toiture ou ventilation plafond portes et murs fenêtres 33 % **15 %** ponts thermiques plancher bas 13 %

# Confort d'été (hors climatisation)\*



11 %

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été:







logement traversant

#### Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

# Performance de l'isolation



# Système de ventilation en place



Ventilation naturelle par conduit

# Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

#### **Diverses solutions existent:**



panneaux thermiques



panneaux solaires photovoltaïques



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

#### Montants et consommations annuels d'énergie consommation d'énergie frais annuels d'énergie répartition des dépenses usage (fourchette d'estimation\*) (en kWh énergie primaire) 85% chauffage gaz naturel 40528 (40528 éf) Entre 3 412€ et 4 616€ eau chaude Entre 275€ et 373€ gaz naturel 3273 (3273 éf) sanitaire refroidissement Entre 83€ et 113€ éclairage 652 (283 éf) électrique auxiliaires Entre 172€ et 232€ électrique 1 335 (580 éf) Entre 3 942€ et 5 334€ par Pour rester dans cette fourchette 45 787 kWh énergie totale pour les (44 665 kWh é.f.) usages recensés d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 131,561 par jour.

 $\text{\'e.f.} \rightarrow \text{\'energie finale}$ 

- ▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.
- ▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

# Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -21,1% sur votre facture soit -847 € par an

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

#### astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



# Consommation recommandée → 131,56l /jour

d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

541 consommés en moins par jour,

c'est en moyenne -23% sur votre facture soit -75 € par an

#### astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

<sup>\*</sup> Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris) conformément à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

**p.4** 

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement					
		description	isolation		
$\triangle$	murs	Mur 8 Est Briques pleines simples donnant sur Extérieur, non isolé Mur 3 Nord Ossature bois sans remplissage donnant sur Comble, non isolé Mur 2 Est Ossature bois sans remplissage donnant sur Comble, non isolé	insuffisante		
	plancher bas	Plancher 2 Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton donnant sur Sous- sol non chauffé, non isolé Plancher 1 Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton donnant sur Local non chauffé, non isolé	insuffisante		
	toiture / plafond	Plafond 3 Dalle béton donnant sur Terrasse, isolé	insuffisante		
	toiture / plafond	Plafond 1 Entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur Combles perdus, isolé	insuffisante		
	toiture / plafond	Plafond 2 Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, isolé	insuffisante		
û	portes et fenêtres	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 6 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 6 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - survitrage vertical (e = 10 mm) avec Fermeture Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 12 mm) avec Fermeture Porte Bois Vitrée 30-60% simple vitrage	insuffisante		

# Vue d'ensemble des équipements

		description
	chauffage	Chaudière condensation Gaz naturel, installation en 2017, individuel sur Radiateur  A Cheminée à foyer ouvert : son utilisation, même occasionnelle, est source de gaspillage énergétique et présente de forts impacts sur la qualité de l'air.
₽°	eau chaude sanitaire	Chaudière condensation Gaz naturel installation en 2017, individuel, production par semi- accumulation séparée.
\$	ventilation	Ventilation naturelle par conduit
	pilotage	Chaudière condensation : Radiateur : sans régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température

# Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

#### type d'entretien

isolation

Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel

# Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.



# Les travaux essentiels montant estimé : 15023 à 37066 €

	lot	description	performance recommandée
û	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R $\geq$ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R $\geq$ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
$\hat{\Box}$	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R $\geq$ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R $\geq$ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
û	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
$\hat{\Box}$	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R $\geq$ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R $\geq$ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R $\geq$ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R $\geq$ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W

Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) :   Isolation des murs par l'intérieur. Les performances   thermiques minimales à respecter sort en fonction du type   de parti opaque et à la zone climatique. Pour alter plus loin   minimal ra ≥ 4,5 m² KWD, pour tout por d'isolation. En 2021,   pour benéficier de MaPrimRénov, elle est de R ≥ 3,7 m² KWD   pour l'isolation des murs peu importe la technique d'isolation.   Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau.     Isolation des murs per l'inférieur (donne sur extérieur) :   Isolation des murs per l'inférieur. Les performances   thermiques minimales à respecter sont en fonction du type   de parti opaque et à la zone climatique. Pour alter plus loin   dans les recommandations, le label Effinergie impose à   minima. R ≥ 4,5 m² KWD pour tout type d'isolation   Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau.     Isolation des murs per l'inférieur. Les performances   thermiques minimales à respecter sont en fonction du type   de partie opaque et à la zone climatique. Pour alter plus loin   dans les recommandations, le label Effinergie impose à   minima. R ≥ 4,5 m² KWD pour tout type d'isolation   Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau.	DPE	diagnostic de pe	erformance énergétique (logement)		p.5 Bis
Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone dimatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le lable Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRenov, elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRenov, elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs peu importe la technique d'isolation. En 2021, les olation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le lable Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRenov, elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone dimatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le lable Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour furit l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des parties par l'intérieur de l'exterieur d'extérieur d'exterieur d	$\triangle$	murs	Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima: R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec	R ≥ 3,7 m² K/W	
Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima: R ≥ 4,5 m² K/W pour l'otut type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau. Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur): Isolation des murs par l'intérieur (es performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone ce l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du lype de paroi opaque et à la zone ce l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du lype de paroi opaque et à la zone ce l'intérieur (est est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs no et anches à la vapeur d'eau, isolation evec des matériaux perméables à la vapeur d'eau, isolate avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau, isolate avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau, isolate avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau, isolate avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau, isolate avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau. Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la vertillation de la charpente Isolation des combles: Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la vertiliation de la charpente Isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plan	û	murs	Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima: R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec	R ≥ 3,7 m² K/W	
Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima: n ≥ 4.5, m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau. Isolation des combles Isolation des combles Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente Isolation des combles: Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente Isolation des combles: Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente Isolation des combles Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente Isolation des combles Solation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente Isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas en sous face Isolation du plancher bas en sous face Isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas en sous face Isolation du	$\hat{\Box}$	murs	Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R $\geq$ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R $\geq$ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec	R ≥ 3,7 m² K/W	
toiture et combles    Isolation des combles : Isolation des combles   Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm   R = 10 m².K/W	Û	murs	Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \ge 4,5$ m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \ge 3,7$ m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec	R ≥ 3,7 m² K/W	
toiture et combles  Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente  Isolation des combles : Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm Pour la ventilation de la charpente  Isolation du plancher bas en sous face : Isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter  Isolation du plancher bas en sous face : Isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter  Installation d'une porte isolante : Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants : Ud ≤ 2		toiture et combles	Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm	R = 10 m <sup>2</sup> .K/W	
toiture et combles  Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente  Isolation du plancher bas en sous face : Isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter  Isolation du plancher bas en sous face : Isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter  Installation d'une porte isolante : Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants : Ud ≤ 2		toiture et combles	Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm	R = 10 m <sup>2</sup> .K/W	
bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter  Isolation du plancher bas en sous face : Isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter  Installation d'une porte isolante : Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants : Ud ≤ 2		toiture et combles	Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm	R = 10 m <sup>2</sup> .K/W	
Isolation du plancher bas en sous face : Isolation du plancher bas en sous face   Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter	$\triangle$	plancher bas	bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la	R = 4.5 m <sup>2</sup> .K/W	
thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du  3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la  portes et fenêtres profession de la performance énergétique des bâtiments existants : Ud ≤ 2	$\triangle$	plancher bas	Isolation du plancher bas en sous face : Isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la	R = 4.5 m <sup>2</sup> .K/W	
Respecter les performances thermiques minimales imposées par la réglementation thermique.		portes et fenêtres	Installation d'une porte isolante : Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants : Ud ≤ 2 W/(m2.K)  • Respecter les performances thermiques minimales		
Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :  Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des  menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  Uw <1,7W/m²K  menuiseries avec double-vitrage peu émissif.	<u> </u>	portes et fenêtres		Uw <1,7W/m²K	

Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air

intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

0,36.

Montant estimé par fenêtre

DPE	diagnostic de p	performance énergétique (logement)		p.5 Bis
<u>.</u>	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K	
û	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K	
<u></u>	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K	
û	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K	
<u></u>	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K	
û	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1.7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥	Uw <1,7W/m²K	

Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36.

Montant estimé par fenêtre

#### DPE diagnostic de performance énergétique p.5 Bis Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un portes et fenêtres Uw < 1.7W/m<sup>2</sup>KUw ≤ 1,7 W/m<sup>2</sup>.K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air



# Les travaux à envisager montant estimé : 15000 à 20000 €

lot description performance recommandée



chauffage

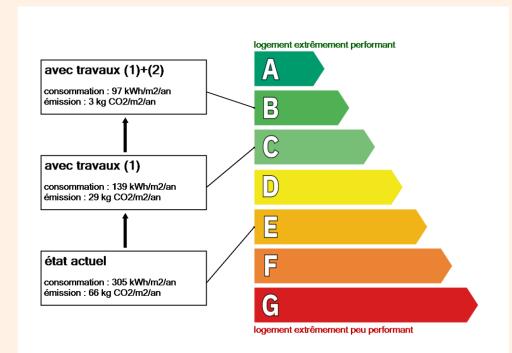
Pompe à chaleur Air/Eau :

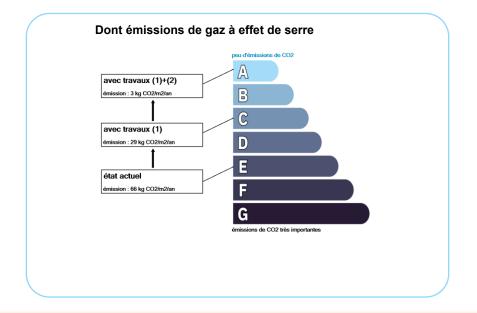
#### Commentaire:

Néant

# Recommandations d'amélioration de la performance

# Évolution de la performance après travaux









Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

# Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par CESI Certification , 30 rue CAMBRONNE 75015 PARIS - 15EME

Référence du logiciel validé : AnalysImmo DPE 2021 4.1.1

Référence du DPE : 2559E2907506P

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Date de visite du bien : 15/09/2025

Justificatifs fournis pour établir le DPE : Néant

valeur renseignée

La <u>surface de référence</u> d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

origine de la donnée

Néant

donnée d'entrée

			4112	0 40 14 40111100	valour romonightor
	Département				59 - Nord
ités	Altitude		*	donnée en ligne	49
	Type de bien		P	observée ou mesurée	Maison Individuelle
énéralité	Année de construct	Année de construction		valeur estimée	1970
jné	Surface de référence du logement		$\wp$	observée ou mesurée	149,9
g	Nombre de niveaux	du logement	۵	observée ou mesurée	1
	Hauteur moyenne s	ous plafond	ρ	observée ou mesurée	2,69
	donnée d'entrée		origi	ne de la donnée	valeur renseignée
		Surface	۵	observée ou mesurée	18,48 m²
		Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Ossature bois sans remplissage
		Epaisseur mur	$\wp$	observée ou mesurée	8 cm
	Mur 1	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Non
		Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
be		Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
enveloppe	Mul I	Type d'adjacence	$\wp$	observée ou mesurée	Comble faiblement ventilé
Ve		Surface Aiu	P	observée ou mesurée	18,48 m²
en		Surface Aue	P	observée ou mesurée	18,48 m²
		Etat isolation des parois du local non chauffé	<b></b>	document fourni	Oui
		Doublage	ρ	observée ou mesurée	absence de doublage
		Orientation	ρ	observée ou mesurée	Sud
	Marin O	Surface	۵	observée ou mesurée	19,96 m²
	Mur 2	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Ossature bois sans remplissage

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	8 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	P	observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	۵	observée ou mesurée	Comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	۵	observée ou mesurée	19,96 m²
	Surface Aue	۵	observée ou mesurée	18,48 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	<u></u>	document fourni	Oui
	Doublage	۵	observée ou mesurée	absence de doublage
	Orientation	۵	observée ou mesurée	Est
	Surface	P	observée ou mesurée	25,07 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Ossature bois sans remplissage
	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	8 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
Mur 3	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
Murs	Type d'adjacence	ρ	observée ou mesurée	Comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	۵	observée ou mesurée	25,08 m²
	Surface Aue	P	observée ou mesurée	25,08 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	<u></u>	document fourni	Oui
	Doublage	P	observée ou mesurée	absence de doublage
	Orientation	P	observée ou mesurée	Nord
	Surface	P	observée ou mesurée	10,96 m²
	Matériau mur	ρ	observée ou mesurée	Briques pleines simples
	Epaisseur mur	P	observée ou mesurée	28 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
Mur 4	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Oui
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	۵	observée ou mesurée	Extérieur
	Doublage	۵	observée ou mesurée	absence de doublage
	Orientation	۵	observée ou mesurée	Nord
	Surface	۵	observée ou mesurée	10,24 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Briques pleines simples
	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	28 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
Mur 5	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Oui
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	P	observée ou mesurée	Extérieur
	Doublage	P	observée ou mesurée	absence de doublage

donnée d'entrée	<b>3</b>	origin	ne de la donnée	valeur renseignée
	Orientation	Q	observée ou mesurée	Sud
	Surface	Q	observée ou mesurée	14,67 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Briques pleines simples
	Epaisseur mur	P	observée ou mesurée	28 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
Mur 6	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	۵	observée ou mesurée	Extérieur
	Doublage	ρ	observée ou mesurée	absence de doublage
	Orientation	۵	observée ou mesurée	Sud
	Surface	۵	observée ou mesurée	13,45 m²
	Matériau mur	P	observée ou mesurée	Briques pleines simples
	Epaisseur mur	Q	observée ou mesurée	28 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	P	observée ou mesurée	Non
Mur 7	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Oui
	Inertie	Q	observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	P	observée ou mesurée	Extérieur
	Doublage	P	observée ou mesurée	absence de doublage
	Orientation	ρ	observée ou mesurée	Ouest
	Surface	ρ	observée ou mesurée	32,93 m²
	Matériau mur	ρ	observée ou mesurée	Briques pleines simples
	Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	28 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	$\wp$	observée ou mesurée	Non
Mur 8	Bâtiment construit en matériaux anciens	Q	observée ou mesurée	Oui
	Inertie	P	observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	Q	observée ou mesurée	Extérieur
	Doublage	Q	observée ou mesurée	absence de doublage
	Orientation	۵	observée ou mesurée	Est
	Surface	۵	observée ou mesurée	17,64 m²
	Matériau mur	Q	observée ou mesurée	Briques pleines simples
	Epaisseur mur	P	observée ou mesurée	28 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
Mur 9	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Oui
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	۵	observée ou mesurée	Extérieur
	Doublage	ρ	observée ou mesurée	absence de doublage
	Orientation	ρ	observée ou mesurée	Nord
Diefend 4	Surface	۵	observée ou mesurée	75 m²
Plafond 1	Туре	۵	observée ou mesurée	Entre solives bois avec ou sans remplissage
		•		

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Isolation : oui / non / inconnue	$\wp$	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	<b></b>	document fourni	5 cm
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	۵	observée ou mesurée	Combles perdus
	Type d'adjacence	Q	observée ou mesurée	75 m²
	Surface Aue	Q	observée ou mesurée	112,5 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	<b>6</b>	document fourni	Non
	Surface	۵	observée ou mesurée	6,45 m²
	Туре	ρ	observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants
Plafond 2	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
Piaionu 2	Epaisseur isolant	<b></b>	document fourni	5 cm
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	ρ	observée ou mesurée	Extérieur
	Surface	ρ	observée ou mesurée	26 m²
	Туре	۵	observée ou mesurée	Dalle béton
Plafond 3	Isolation : oui / non / inconnue	Q	observée ou mesurée	Oui
Flatoliu 3	Année isolation	<b></b>	document fourni	1975 à 1977
	Inertie	$\wp$	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	ρ	observée ou mesurée	Terrasse
	Surface	$\wp$	observée ou mesurée	43,88 m²
	Type de plancher bas	$\wp$	observée ou mesurée	Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton
	Isolation : oui / non / inconnue	$\wp$	observée ou mesurée	Non
Plancher 1	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
FidilCite: 1	Type d'adjacence	۵	observée ou mesurée	Sous-sols (Garage)
	Surface Aiu	$\wp$	observée ou mesurée	26,74 m²
	Surface Aue	$\wp$	observée ou mesurée	26,74 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	<u></u>	document fourni	Non
	Surface	P	observée ou mesurée	73,11 m²
	Type de plancher bas	ρ	observée ou mesurée	Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton
	Isolation : oui / non / inconnue	$\wp$	observée ou mesurée	Non
Plancher 2	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous- sol non chauffé	۵	observée ou mesurée	18 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	۵	observée ou mesurée	47,11 m²
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	ρ	observée ou mesurée	Sous-sol non chauffé
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	1,1 m²
Eanâtra 4	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Fenêtre 1	Epaisseur lame air	ρ	observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Gaz de remplissage	Q	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	Q	observée ou mesurée	Menuiserie Bois / Métal
	Positionnement de la menuiserie	Q	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	Q	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	2	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	$\wp$	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	$\wp$	observée ou mesurée	Oui
	Type d'adjacence	ρ	observée ou mesurée	Extérieur
	Largeur approximative du dormant	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	1,1 m²
	Type de vitrage	$\wp$	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	$\mathcal{Q}$	observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	2	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	$\wp$	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	$\mathcal{Q}$	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie Bois / Métal
Fenêtre 2	Positionnement de la menuiserie	$\wp$	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	$\wp$	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	$\wp$	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	۵	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	۵	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	$\wp$	observée ou mesurée	Oui
	Type d'adjacence	ρ	observée ou mesurée	Extérieur
	Largeur approximative du dormant	ρ	observée ou mesurée	5 cm
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	0,35 m²
	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	ρ	observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 3	Gaz de remplissage	ρ	observée ou mesurée	Air
i Gligue J	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	$\wp$	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie Bois / Métal
	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenêtres battantes

	Type volets  Drientation des baies  Type de masque proches  Type de masques lointains  Présence de joints  Type d'adjacence  Largeur approximative du dormant  Surface de baies	Q Q Q Q Q Q	observée ou mesurée	Sans  Nord  Absence de masque proche  Absence de masque lointain  Oui
T T T T T T T T T T T T T T T T T T T	Type de masque proches  Type de masques lointains  Présence de joints  Type d'adjacence  argeur approximative du dormant  Surface de baies	2 2 2	observée ou mesurée observée ou mesurée observée ou mesurée	Absence de masque proche  Absence de masque lointain
T	Type de masques lointains  Présence de joints  Type d'adjacence  argeur approximative du dormant  Surface de baies	Ω Ω	observée ou mesurée observée ou mesurée	Absence de masque lointain
F T L S	Présence de joints  Type d'adjacence  argeur approximative du dormant  Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	·
T L S	Type d'adjacence  .argeur approximative du dormant  Surface de baies	ρ		Oui
S T	argeur approximative du dormant		observée ou mesurée	
	Surface de baies	ρ	- <del></del>	Extérieur
			observée ou mesurée	5 cm
E	<u> </u>	$\wp$	observée ou mesurée	5,4 m²
_	Гуре de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Survitrage vertical
_	Epaisseur lame air	ρ	observée ou mesurée	10 mm
P	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
-	Gaz de remplissage	ρ	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	P	observée ou mesurée	Non
Ir	nclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
т	Гуре menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Fenêtre 4	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
т	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
т	Type volets	$\wp$	observée ou mesurée	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Nord
т	Гуре de masque proches	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque proche
т	Type de masques lointains	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
F	Présence de joints	P	observée ou mesurée	Non
т	Гуре d'adjacence	ρ	observée ou mesurée	Extérieur
L	argeur approximative du dormant	ρ	observée ou mesurée	5 cm
S	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	3,6 m²
т	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
P	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	P	observée ou mesurée	Non
Ir	nclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
т	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
F	Positionnement de la menuiserie	P	observée ou mesurée	Nu intérieur
Fenêtre 5 T	Type ouverture	P	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
т	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
C	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Sud
т	Type de masque proches	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque proche
т	Type de masques lointains	P	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
F	Présence de joints	P	observée ou mesurée	Non
т	Гуре d'adjacence	P	observée ou mesurée	Extérieur
L	argeur approximative du dormant	ρ	observée ou mesurée	5 cm
Fenêtre 6	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	2,52 m²

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Type de vitrage	P	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	ρ	observée ou mesurée	8 mm
	Présence couche peu émissive	۵	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	ρ	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	۵	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Non
	Type d'adjacence	ρ	observée ou mesurée	Extérieur
	Largeur approximative du dormant	ρ	observée ou mesurée	5 cm
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	7,82 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	ρ	observée ou mesurée	6 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	۵	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
Fenêtre 7	Positionnement de la menuiserie	P	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	P	observée ou mesurée	Fenêtres coulissantes
	Type volets	P	observée ou mesurée	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	P	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Type d'adjacence	P	observée ou mesurée	Extérieur
	Largeur approximative du dormant	P	observée ou mesurée	5 cm
	Surface de baies	P	observée ou mesurée	2,69 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	ρ	observée ou mesurée	12 mm
Fenêtre 8	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	۵	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Inclinaison vitrage	Ω	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	P	observée ou mesurée	Fenêtres sans ouverture possible
	Type volets	P	observée ou mesurée	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Orientation des baies	P	observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	P	observée ou mesurée	Oui
	Type d'adjacence	P	observée ou mesurée	Extérieur
	Largeur approximative du dormant	P	observée ou mesurée	5 cm
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	4,25 m²
	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	ρ	observée ou mesurée	6 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	ρ	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Fenêtre 9	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Non
	Type d'adjacence	P	observée ou mesurée	Extérieur
	Largeur approximative du dormant	P	observée ou mesurée	5 cm
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	2 m²
	Type de vitrage	P	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	P	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	P	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Fenêtre 10	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	<u> </u>	observée ou mesurée	Fenêtres sans ouverture possible
	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	٥	observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	2	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	2		

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Type d'adjacence	ρ	observée ou mesurée	Extérieur
	Largeur approximative du dormant	ρ	observée ou mesurée	5 cm
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	2,7 m²
	Type de vitrage	P	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	P	observée ou mesurée	6 mm
	Présence couche peu émissive	P	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	P	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	P	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	P	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	P	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Fenêtre 11	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	Q	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Type d'adjacence	ρ	observée ou mesurée	Extérieur
	Largeur approximative du dormant	ρ	observée ou mesurée	5 cm
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	0,42 m²
	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	Q	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	P	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	P	observée ou mesurée	Nu intérieur
Fenêtre 12	Type ouverture	P	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	P	observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	P	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Non
	Type d'adjacence	P	observée ou mesurée	Extérieur
	Largeur approximative du dormant	P	observée ou mesurée	5 cm
	Surface de baies	P	observée ou mesurée	4,32 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	ρ.	observée ou mesurée	Survitrage vertical
	Epaisseur lame air	2	observée ou mesurée	10 mm
Fenêtre 13	Présence couche peu émissive	<u>,</u>	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	<u> </u>	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	<u>,</u>	observée ou mesurée	Non

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée	
	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	P	observée ou mesurée	Fermeture isolée sans ajours en position déployée
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	۵	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	۵	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	P	observée ou mesurée	Non
	Type d'adjacence	P	observée ou mesurée	Extérieur
	Largeur approximative du dormant	P	observée ou mesurée	5 cm
	Type de menuiserie	P	observée ou mesurée	Bois
	Type de porte	P	observée ou mesurée	Vitrée 30-60% simple vitrage
Davis 4	Surface	۵	observée ou mesurée	3,22 m²
Porte 1	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Non
	Type d'adjacence	ρ	observée ou mesurée	Extérieur
	Largeur approximative du dormant	۵	observée ou mesurée	5 cm
Linéaire Mur 4	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
(vers le haut)	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	6,08 m
Linéaire Mur 5	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
(vers le haut)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	6,08 m
Linéaire Mur 6	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
Linéaire Mur 6 (vers le haut)	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	9,36 m
Linéaire Mur 7	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
(vers le haut)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	5 m
Linéaire Mur 8	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
(vers le haut)	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	13,4 m
Linéaire Mur 9	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
(vers le haut)	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	9,36 m
Linéaire Mur 4	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
(vers le bas)	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	6,08 m
Linéaire Mur 5	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
(vers le bas)	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	6,08 m
Linéaire Mur 6	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
(vers le bas)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	9,36 m
Linéaire Mur 7	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
(vers le bas)	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	5 m
Linéaire Mur 8	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
(vers le bas)	Longueur du pont thermique	P	observée ou mesurée	13,4 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd

donnée d'entrée	origine de la donnée valeur renseignée			
Linéaire Mur 9 (vers le bas)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	9,36 m
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
Linéaire Plafond 3 Mur 4	Type isolation	ρ	observée ou mesurée	Plafond 3: ITE
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	6,08 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
Linéaire Plafond 3 Mur 5	Type isolation	۵	observée ou mesurée	Plafond 3: ITE
3 Mur 9	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	6,08 m
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
Linéaire Plafond 3 Mur 6	Type isolation	۵	observée ou mesurée	Plafond 3: ITE
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	9,36 m
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
Linéaire Plafond 3 Mur 7	Type isolation	ρ	observée ou mesurée	Plafond 3: ITE
	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	5 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
Linéaire Plafond 3 Mur 8	Type isolation	ρ	observée ou mesurée	Plafond 3: ITE
	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	13,4 m
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
Linéaire Plafond 3 Mur 9	Type isolation	۵	observée ou mesurée	Plafond 3: ITE
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	9,36 m
Linéaire Mur 4 (à gauche du	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Refend - Mur
refend)	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	2,69 m
Linéaire Mur 5 (à gauche du	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
refend)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,69 m
Linéaire Mur 6 (à gauche du	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
refend)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,69 m
Linéaire Mur 7 (à gauche du	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
refend)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,69 m
Linéaire Mur 8 (à gauche du	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
refend)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,69 m
Linéaire Mur 9 (à gauche du	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
refend)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,69 m
Linéaire Mur 4 (à	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
droite du refend)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,69 m
Linéaire Mur 5 (à	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
droite du refend)	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	2,69 m
Linéaire Mur 6 (à	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
droite du refend)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,69 m
Linéaire Mur 7 (à	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
droite du refend)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,69 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
Linéaire Mur 8 (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,69 m
Linéaire Mur 9 (à	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Refend - Mur
droite du refend)	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	2,69 m
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	13,2 m
Linéaire Fenêtre 4 Mur 4	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	7,8 m
Linéaire Fenêtre 5 Mur 5	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	6,4 m
Linéaire Fenêtre 6 Mur 5	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	11,4 m
Linéaire Fenêtre 7 Mur 6	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	Q	observée ou mesurée	6,94 m
Linéaire Fenêtre 8 Mur 6	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	8,4 m
Linéaire Fenêtre 9 Mur 7	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	9 m
Linéaire Fenêtre 10 Mur 8	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
11 Mur 8	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	6,6 m

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
Largeur du dormant menuiserie l		$\wp$	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	$\mathcal{Q}$	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	Q	observée ou mesurée	2,6 m
Linéaire Fenêtre 12 Mur 8	Largeur du dormant menuiserie Lp	Q	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Q	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	Q	observée ou mesurée	12 m
Linéaire Fenêtre 13 Mur 9	Largeur du dormant menuiserie Lp	Q	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	Q	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Q	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	6 m
Linéaire Porte 1 Mur 9	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
		•		

donnée d'entrée		origir	ne de la donnée	valeur renseignée
	Type d'installation de chauffage	ρ	observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	ρ	observée ou mesurée	Chaudière condensation
	Surface chauffée	ρ	observée ou mesurée	149,9 m²
	Année d'installation	ρ	observée ou mesurée	2017
	Energie utilisée	ρ	observée ou mesurée	Gaz
	Présence d'une ventouse	ρ	observée ou mesurée	Non
	QP0	×	valeur par défaut	0,2 kW
	Pn	×	valeur par défaut	40 kW
Chaudière condensation	Rpn	×	valeur par défaut	95,81 %
	Rpint	×	valeur par défaut	107,01 %
	Présence d'une veilleuse	P	observée ou mesurée	Non
	Type émetteur	P	observée ou mesurée	Radiateur non Monotube, sans robinets thermostatiques
	Surface chauffée par émetteur	P	observée ou mesurée	149,9 m²
	Type de chauffage	ρ	observée ou mesurée	Central sans régulation pièce par pièce
	Equipement d'intermittence	ρ	observée ou mesurée	Central avec minimum de température
	Présence de comptage	ρ	observée ou mesurée	Non
	Type de distribution	P	observée ou mesurée	Radiateur (149,9m²): Réseau individuel eau chaude moyenne température
	Type générateur	P	observée ou mesurée	Chaudière condensation Gaz naturel
<b>a.</b>	Type production ECS	P	observée ou mesurée	Individuel couplé à la production de chauffage
condensation	Pièces alimentées contiguës	P	observée ou mesurée	Non
Gaz naturei	Production en volume habitable	P	observée ou mesurée	Non
	Volume de stockage	P	observée ou mesurée	80 L
	Type de ventilation	ρ	observée ou mesurée	Ventilation naturelle par conduit
	Q4Paconv/m²	×	valeur par défaut	2,2
Ventilation	Année installation	<b>6</b>	document fourni	1970
	Plusieurs façades exposées	P	observée ou mesurée	Oui
	Menuiseries avec joints	۵	observée ou mesurée	Non
	Chaudière condensation  Chaudière condensation Gaz naturel	Type d'installation de chauffage Type générateur Surface chauffée Année d'installation Energie utilisée Présence d'une ventouse QP0 Pn Rpint Présence d'une veilleuse Type émetteur Surface chauffée par émetteur Type de chauffage Equipement d'intermittence Présence de comptage Type de distribution Type générateur Type générateur Type production ECS Pièces alimentées contiguës Production en volume habitable Volume de stockage Type de ventilation Q4Paconv/m² Année installation Plusieurs façades exposées	Type d'installation de chauffage  Type générateur  Surface chauffée  Année d'installation  Energie utilisée  Présence d'une ventouse  QP0  Rpn  Rpn  Rpint  Présence d'une veilleuse  Type émetteur  Surface chauffée par émetteur  Type de chauffage  Equipement d'intermittence  Présence de comptage  Type de distribution  Type générateur  Type de distribution  Pièces alimentées contiguës  Production en volume habitable  Volume de stockage  Type de ventilation  Q4Paconv/m²  X  Ventilation  Plusieurs façades exposées	Type d'installation de chauffage  Type générateur  Observée ou mesurée  Type générateur  Observée ou mesurée  Surface chauffée  Année d'installation  Observée ou mesurée  Energie utilisée  Présence d'une ventouse  OPO  X valeur par défaut  Pn  X valeur par défaut  Rpn  X valeur par défaut  Présence d'une veilleuse  Type émetteur  Observée ou mesurée  Type émetteur  Observée ou mesurée  Type de chauffáge  Présence d'une veilleuse  Observée ou mesurée  Type de chauffáge  Observée ou mesurée  Type de chauffáge  Observée ou mesurée  Présence d'une veilleuse  Type de distribution  Observée ou mesurée  Présence de comptage  Type de distribution  Observée ou mesurée  Présence de comptage  Observée ou mesurée  Présence de comptage  Observée ou mesurée  Présence de comptage  Observée ou mesurée  Observée ou mesurée  Présence de comptage  Observée ou mesurée  Production en volume habitable  Observée ou mesurée  Observée ou mesurée  Volume de stockage  Observée ou mesurée  Volume de stockage  Observée ou mesurée  Valeur par défaut  Ventilation  Observée ou mesurée  Valeur par défaut  Ventilation  Observée ou mesurée

## Certificat de qualification

## CESI CERTIFICATION

CERTIFICAT
N° ODI-00267
Version 05

Tour HYFIVE 1 av. du Général De Gaulle 92074 PARIS LA DEFENSE

Nous attestons que :

**DESWARTE Jérémy** 

Né(e) le : 29/05/1983

A: LILLE

Répond aux exigences de compétences de certification de personnes « Opérateurs en Diagnostics Immobiliers » pour les domaines techniques suivants :

Domaine(s) Technique(s)

DPE Individuel

DPE Tous types de bâtiments

Validité du Certificat

Du 31/12/2024 au 30/12/2031 Du 31/12/2024 au 30/12/2031

Les évaluations des opérateurs en diagnostics immobiliers sont réalisées conformément aux dispositions définies dans les référentiels de certification.

 Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de formation.

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Paris,

Le 30/12/2024

Le Directeur

Sébastien MAURICE

por

Accréditation n° 4-0646 ortée disponible sur www.cofrac.fr



# RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de la norme NF P45-500

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ; Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 aout 2010, définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Vu l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible

A DESIGNATION DU OU DES BATIM	A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS						
● Localisation du ou des bâtiments  Type de bâtiment : □ appartement	● Désignation et situation du ou des lots de copropriété :  Adresse : 1 avenue de la Marne						
B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE							
Désignation du propriétaire de l'installation intérinour :     Mom : Madame CATRY     Prénom : Marguerite     Adresse : 1 Avenue de la Marne	eure de gaz :						
● Titulaire du contrat de fourniture de gaz :  Nom : Madame CATRY  Prénom : Marguerite  Adresse : 1 Avenue de la Marne 59510 HEM  Téléphone : 06.23.05.16.41	□ Numéro de <b>point de livraison gaz</b> Ou □ Numéro du <b>point de comptage</b> estimation (PCE) à 14 chiffres Ou □ A défaut le numéro de <b>compteur</b> Numéro :						
C DESIGNATION DE L'OPERATEUR	DE DIAGNOSTIC						
● Identité de l'opérateur de diagnostic Nom / Prénom : DESWARTE Jeremy Raison sociale et nom de l'entreprise : EXPERTIMA Adresse : 2 rue de la Gare 59110 LA MADELEINE N° Siret : 44367727300031	● Désignation de la compagnie d'assurance Nom : NEXUS N° de police : 425E944336109 Date de validité : 31/08/2026						
Le présent rapport est établi par une personne dont les d DEKRA CERTIFICATION 5 avenue Garlande 92220 BAGNEUX le 29/11/2023 N° de certification : DTI1986 Norme méthodologique ou spécification technique utilisé							



## IDENTIFICATION DES APPAREILS

Autres a	ppareils	Observations	
Genre (1)	Type (2)	Taux de	Anomalie
Marque	Puissance (kW)	CO	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil
Modèle	Localisation	(ppm)	concerné
Appareil de cuisson	Non raccordé		Anomalie(s): 8a2
SCHOLTES			
	Cuisine		
Chauffage	Etanche		
FRISQUET		0,00	
	Cave		
LEGENDE			

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
A.R.	Appareil Raccordé
D.E.M	Dispositif d'Extraction Mécanique
CENR	Chauffe Eau Non Raccordé

### **ANOMALIES IDENTIFIEES**

Point de contrôle N° <sup>(3)</sup>	A1 <sup>(4)</sup> , A2 <sup>(5)</sup> , DGI <sup>(6)</sup> ou 32c <sup>(7)</sup>	Libellé des anomalies	Localisation	Recommandations
		Risques E	ncourus	
8a2	<b>A1</b>	Au moins un organe de coupure d'appareil n'est pas accessible	Cuisine  Appareil 1  SCHOLTES  (Appareil de  cuisson)	

L'absence d'OCA ou son inaccessibilité excluent la possibilité de couper l'arrivée du gaz à l'appareil (par exemple, dans le cas de dé-raccordement accidentel ou de rupture du tube souple, pour son remplacement ou en cas d'incident sur l'appareil). Il existe un risque de fausse manoeuvre si un robinet n'est pas obturé par un bouchon alors qu'il ne dessert aucun appareil. Cette fausse manoeuvre peut entraîner un dégagement de gaz et donc un risque d'explosion.

Le même risque existe si une tuyauterie en aval d'un robinet n'est pas obturée par un bouchon vissé, alors qu'elle n'est raccordée à aucun appareil.

LEGENDE	
(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée
(4) A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
(5) A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) DGI (Danger Grave et Immédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituants la source du danger.
(7) <b>32</b> c	La chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.



IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTROLES ET MOTIFS, ET IDENTIFICATION DES POINTS DE CONTROLES N'AYANT PAS PU ETRE REALISES

Liste des bâtiments et parties de bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs
Néant
Liste des points de contrôles n'ayant pu être réalisés Néant
G CONSTATATIONS DIVERSES
🔟 Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.
Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
☐ Le conduit de raccordement n'est pas visitable
☐ Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité
Néant
H CONCLUSION
☐ L'installation ne comporte aucune anomalie.
L'installation comporte des anomalies de type qui devront être réparées ultérieurement.
L'installation comporte des anomalies de type qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
L'installation comporte des anomalies de type qui devront être réparées avant remise en service.
Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.
L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz
EN CAS DE DGI : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC
☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
Ou Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
<ul> <li>Transmission au Distributeur de gaz par des informations suivantes :</li> <li>Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;</li> <li>Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)</li> </ul>
Remise au client de la « <b>fiche informative distributeur de gaz</b> » remplie.
J EN CAS D'ANOMALIE 32c : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Transmission au Distributeur de gaz par	de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point
de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou	du numéro de compteur
,	'
<b>D B C C C C C C C C C C</b>	

Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie



### K SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz

Visite effectuée le : 15/09/2025 Fait à LA MADELEINE le 15/09/2025 Rapport n° : CATRY 108884 15.09.25 GAZ

Date de fin de validité : 14/09/2028

Nom / Prénom du responsable : **JUSTIN Véronique** Nom / Prénom de l'opérateur : **DESWARTE Jeremy** 

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.



## **ANNEXE - PHOTOS**

### Point de contrôle N° 8a2

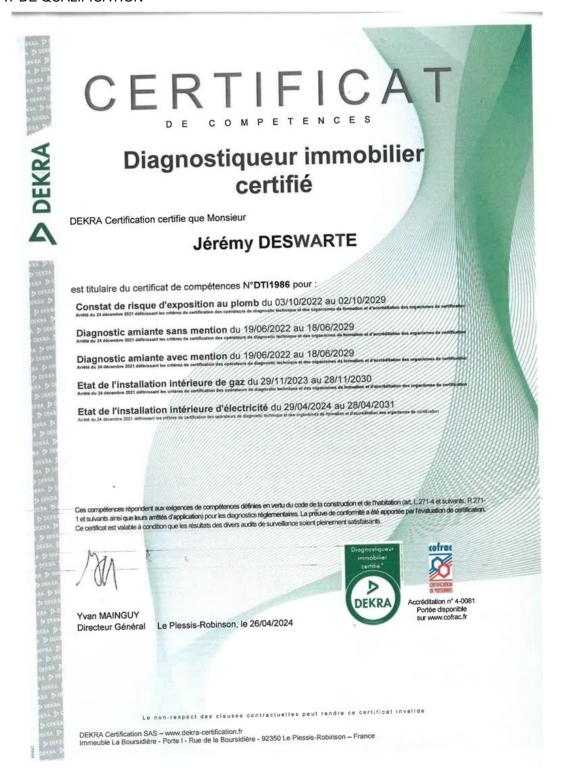


### **Description**:

A1 Au moins un organe de coupure d'appareil n'est pas accessible



#### CERTIFICAT DE QUALIFICATION





### DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

1	DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDA	NCES
---	--	------

Localisation du ou des immeubles bâti(s)

Département : **NORD**Commune : **HEM (59510 )**Adresse : **1 avenue de la Marne** 

Lieu-dit / immeuble :

Réf. Cadastrale:

Désignation et situation du lot de (co)propriété :

Type d'immeuble : Maison individuelle

Date de construction : Année de l'installation :

Distributeur d'électricité : Enedis

Rapport n°: CATRY 108884 15.09.25 ELEC

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

#### 2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Identité du donneur d'ordre

Nom / Prénom : CATRY Marguerite

Adresse: 1 Avenue de la Marne 59510 HEM

• Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle : 🗹

Autre le cas échéant (préciser)

.

#### 3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

Identité de l'opérateur :

Nom : **DESWARTE** Prénom : **Jeremy** 

Nom et raison sociale de l'entreprise : EXPERTIMA

Adresse : 2 rue de la Gare

**59110 LA MADELEINE** 

N° Siret: 44367727300031

Désignation de la compagnie d'assurance : NEXUS

N° de police : **425E944336109** date de validité : **31/08/2026** 

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : DEKRA

**CERTIFICATION**, le 29/04/2024, jusqu'au 28/04/2031

N° de certification : DTI1986



# RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maconnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

# CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

#### Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

#### Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.	
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.	
B.3.3.6 a3)	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
----------------	-----------------------	-----------------



N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.4.3 c)	Plusieurs CIRCUITS disposent d'un CONDUCTEUR NEUTRE commun dont les CONDUCTEURS ne sont pas correctement protégés contre les surintensités.	
B.4.3 e)	Le courant assigné (calibre) de la protection contre les surcharges et courts- circuits d'au moins un CIRCUIT n'est pas adapté à la section des CONDUCTEURS correspondants.	

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.5.3 a)	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire, reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES, n'est pas satisfaisante (résistance > 2 ohms).	

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.	

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.	
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.	

#### Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

#### Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

#### Néant

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et





le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée

(\*) Avertissement: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

### Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a2)	Une partie seulement de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

### **6 AVERTISSEMENT PARTICULIER**

Néant

CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant



#### 8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

#### Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'**urgence**, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

#### Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Prise de terre et installation de mise à la terre :

Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Dispositif de protection contre les surintensités :

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

#### Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Matériels électriques présentant des risques de contact direct :

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

#### Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

#### Piscine privée ou bassin de fontaine :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.



#### Informations complémentaires :

#### Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

#### Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

#### Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

#### IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES **ET JUSTIFICATION:**

Néant

#### DATE, SIGNATURE ET CACHET

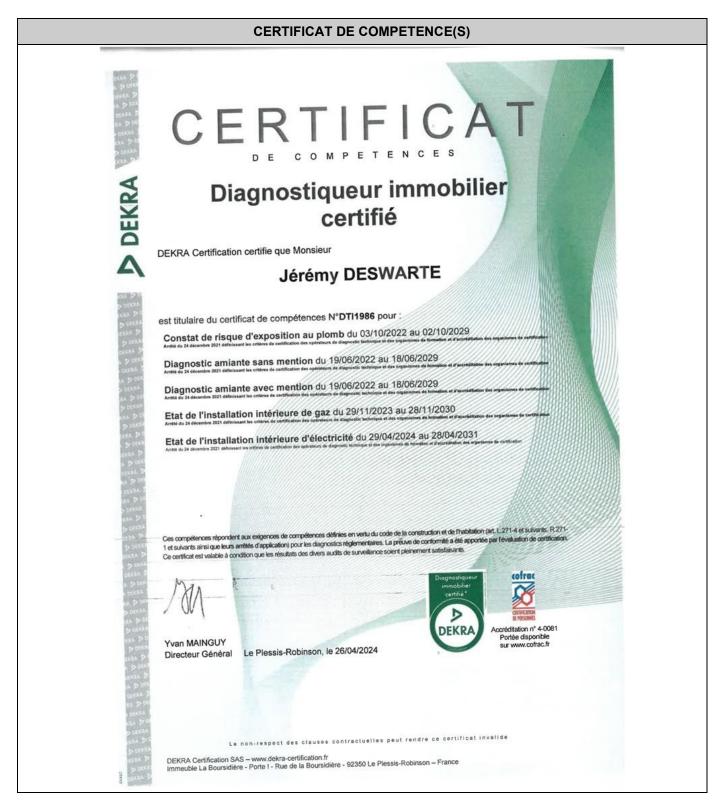
#### Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 15/09/2025 Date de fin de validité : 14/09/2028

Etat rédigé à LA MADELEINE Le 15/09/2025

Nom: DESWARTE Prénom: Jeremy







### ANNEXE 1 - PHOTO(S) DES ANOMALIES

Point de contrôle N° B.3.3.6 a1)



<u>Description</u>: Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.

Observation(s)

Localisation:

### Point de contrôle N° B.3.3.6 a2)



<u>Description</u> :	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.	
Observation(s)		
<u>Localisation :</u>		



### Point de contrôle N° B.4.3 c)



<u>Description</u> :	Plusieurs CIRCUITS disposent d'un CONDUCTEUR NEUTRE commun dont les CONDUCTEURS ne sont pas correctement protégés contre les surintensités.	
Observation(s)		l
<u>Localisation :</u>		l



LA MADELEINE le lundi 15 septembre 2025

Référence Rapport: CATRY 108884 15.09.25

Objet: ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Adresse du bien :

1 avenue de la Marne

59510 HEM

Type de bien : Maison individuelle

**Date de la mission**: 15/09/2025

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, DESWARTE Jeremy , atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer,, l'expression de nos salutations distinguées.

DESWARTE Jeremy EXPERTIMA